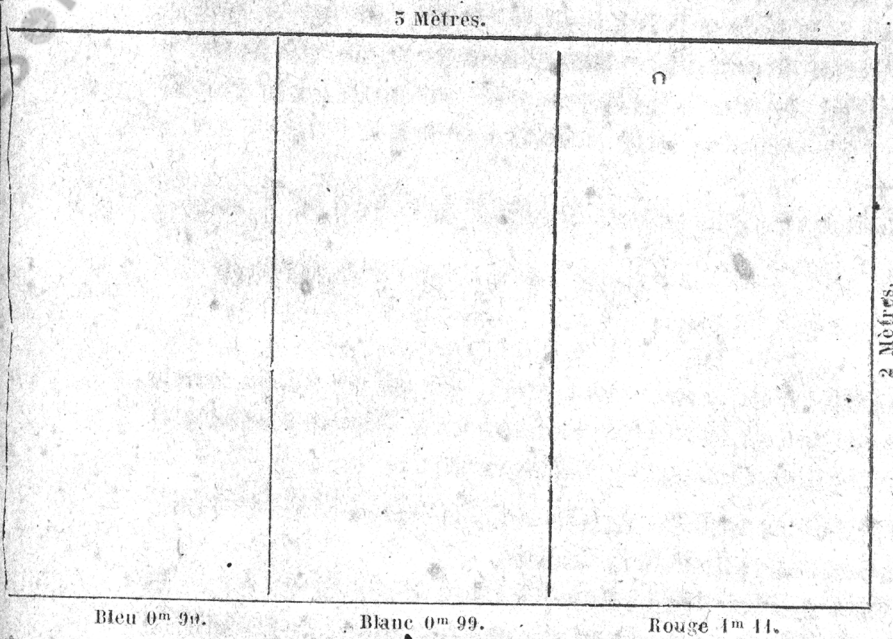


Modèle n° 1.

PAVILLON FRANÇAIS.



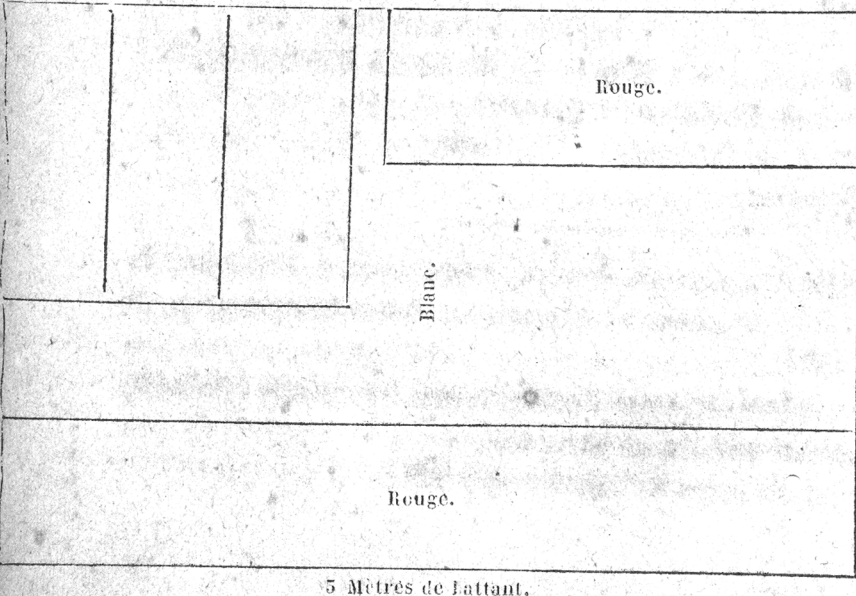
Modèle n° 12 du tableau A.
Bulletin Officiel (1853), tome I,
n° 171.

Modèle n° 2.

PAVILLON DU PROTECTORAT,

Joint à l'acte du Protectorat de 1842.

Bleu 0m50. Blanc 0m55. Rouge 0m37.



Le pavillon du Protectorat contiendra le yacht français dans le pavillon taïtien.

Le pavillon taïtien a le battant égal au guindant plus la moitié.

Chaque bande rouge horizontale a, en guindant, la moitié de la bande blanche.

Le yacht français a pour guindant, la moitié du guindant du pavillon taïtien.

Ce yacht est un pavillon de commandement : par conséquent le battant du yacht est égal au guindant plus un sixième.

Le bleu	0m 30
Le blanc	0 33
Le rouge	0 37
Total	1 00

La bande blanche qui sépare le yacht du pavillon taïtien a pour largeur 1/10 du guindant du yacht.

Papeete, le 19 octobre 1861.

Le Commandant Commissaire Impérial.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE